



Le Président

Communiqué de la CNDH



Les équipes de la Commission Nationale des Droits de l'homme (CNDH) déployées sur toute l'étendue du territoire national à l'occasion des élections municipales du 30 juin 2019, ont suivi avec intérêt la campagne électorale et le scrutin.

La Commission relève que le processus électoral s'est déroulé dans le calme, la paix et la sérénité et dans le respect des droits de l'homme. Les citoyens en âge de voter ont pu librement accomplir leur devoir civique.

La Commission a toutefois noté quelques dysfonctionnements de nature technique et organisationnelle. Elle a en outre, relevé quelques incidents.

La CNDH salue tous les acteurs du processus électoral, notamment le gouvernement, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et ses démembrements, la FOSE pour les dispositions prises en vue d'assurer le bon déroulement des opérations électorales. Elle félicite les différents candidats et partis politiques, les organisations de la société civile et l'ensemble de la population pour leur sens de maturité politique.

Elle lance un appel à tout le peuple togolais afin que les éventuelles contestations, au lendemain de la proclamation des résultats provisoires, se fassent dans le strict respect de la loi.

Fait à Lomé, le 02 juillet 2019

Pour la Commission,
Le Président,

Nakpa POLO

